

BUREAU DE VAL DE BERRY

=====
Séance du Mercredi 23 Mars 2022 à 10 H 30
=====

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le Mercredi 23 Mars à 10 Heures 30, s'est réuni en présentiel, au Siège de Val de Berry, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Bureau de Val de Berry.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE

Bernadette GOIN

Christian GATTEFIN

Catherine REBOTTARO

François DESCHAMPS

Marie-Claire FERRIER

Président – Conseiller Départemental – Maire de St Amand

Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo –

Maire de Berry-Bouy

Membre – Conseiller Départemental

Membre – Conseillère Départementale

Membre – Président Entraide Berruyère– Secrétaire de Séance

Membre – Représentant des locataires (CLCV)

Secrétaire de Séance

ETAIT EXCUSEE :

Christine CHEZE-DHO

Membre – Adjointe au Maire de Bourges

Conseillère Communautaire

PRESENCE DES RESPONSABLES DE SERVICES AU BUREAU :

Benoît LEMAIGRE

Jean-Luc PINSON

Emilie LARAINÉ

Nadège BEDU

Directeur Général Adjoint - Directeur Technique et Développement

Directeur Général Adjoint – Directeur Financier et Informatique

Directrice des Affaires Juridiques et Commandes Publiques

Assistante du Directeur Général

.....
La séance est levée à 11 H 15.

BUREAU DE VAL DE BERRY

=====

Séance du Mercredi 23 Mars 2022 à 10 H 30

=====

II - RESULTAT D'APPEL D'OFFRES

- MARCHE FOURNITURE DE PAPIER PEINT-PEINTURE

Vous avez autorisé le lancement du marché de fourniture papier peint-peinture pour une durée de 4 ans, qui arrivait à son terme.

Une consultation sous la forme de procédure adaptée a été lancée sur le Berry Républicain et sur la plateforme marché de Val de Berry.

L'analyse des offres a été réalisée en interne.

Après lecture du rapport d'analyse et compte tenu du résultat obtenu, le représentant du pouvoir adjudicateur a choisi de retenir l'offre suivante :

Nom du candidat	Montant estimatif annuel	Note prix (70%)	Note valeur technique (30%)	TOTAL	Classement
Nuances Unikalo	40 704.13 €	10	9	9.70	1

Je vous remercie de prendre bonne note de la décision du représentant du pouvoir adjudicateur.

DELIBERATION

Les Membres du Bureau prennent acte de la décision prise par le représentant du pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché de papier peint – peinture à l'entreprise Nuances Unikalo.

.....
La Secrétaire de Séance,
Marie-Claire FERRIER

.....
Le Président,
Emmanuel RIOTTE



Extrait certifié conforme
Bourges, le 24 mars 2022
Pour le Directeur Général,
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Benoît LEMAIGRE

BUREAU DE VAL DE BERRY

=====

Séance du Mercredi 23 Mars 2022 à 10 H 30

=====

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le Mercredi 23 Mars à 10 Heures 30, s'est réuni en présentiel, au Siège de Val de Berry, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Bureau de Val de Berry.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE

Bernadette GOIN

Christian GATTEFIN

Catherine REBOTTARO

François DESCHAMPS

Marie-Claire FERRIER

Président – Conseiller Départemental – Maire de St Amand

Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo –

Maire de Berry-Bouy

Membre – Conseiller Départemental

Membre – Conseillère Départementale

Membre – Président Entraide Berruyère– Secrétaire de Séance

Membre – Représentant des locataires (CLCV)

Secrétaire de Séance

ETAIT EXCUSEE :

Christine CHEZE-DHO

Membre – Adjointe au Maire de Bourges

Conseillère Communautaire

PRESENCE DES RESPONSABLES DE SERVICES AU BUREAU :

Benoît LEMAIGRE

Jean-Luc PINSON

Emilie LARAINÉ

Nadège BEDU

Directeur Général Adjoint - Directeur Technique et Développement

Directeur Général Adjoint – Directeur Financier et Informatique

Directrice des Affaires Juridiques et Commandes Publiques

Assistante du Directeur Général

.....

La séance est levée à 11 H 15.

BUREAU DE VAL DE BERRY

=====
Séance du Mercredi 23 Mars 2022 à 10 H 30
=====

III - VENTE LOGEMENT VACANT

Dans le cadre de la procédure de vente de Val de Berry, des logements vacants sont mis en vente.

Le pavillon situé au 30 rue Courtoison à BOURGES fait partie du catalogue de vente ; son prix a été évalué à 120 000 € par similitude avec un autre pavillon estimé par un notaire sur le secteur.

Cité	Date de construction	Adresse	Surface Habitable / Typologie	Prix proposé
0018	1951	30 rue Courtoison - Bourges	86 m2 T 4	120 000€

Je vous remercie d'autoriser le Directeur Général ou son représentant à engager des négociations sur la base de l'estimation à + ou - 10% avec des potentiels acquéreurs et à signer l'acte de vente.

**VOTE : NOMBRE DE PRESENTS OU REPRESENTES : 6
POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

DELIBERATION

Les Membres du Bureau autorisent le Directeur Général ou son représentant à engager des négociations pour la vente de ce logement sur la base de l'estimation à + ou - 10% avec des potentiels acquéreurs et à signer l'acte de vente.

.....
La Secrétaire de Séance,
Marie-Claire FERRIER

.....
Le Président,
Emmanuel RIOTTE

Extrait certifié conforme
Bourges, le 24 mars 2022
Pour le Directeur Général,
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Benoît LEMAIGRE





BUREAU DE VAL DE BERRY

Séance du Mercredi 23 Mars 2022 à 10 H 30

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le Mercredi 23 Mars à 10 Heures 30, s'est réuni en présentiel, au Siège de Val de Berry, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Bureau de Val de Berry.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE
Bernadette GOIN

Christian GATTEFIN
Catherine REBOTTARO
François DESCHAMPS
Marie-Claire FERRIER

Président – Conseiller Départemental – Maire de St Amand
Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo –
Maire de Berry-Bouy
Membre – Conseiller Départemental
Membre – Conseillère Départementale
Membre – Président Entraide Berruyère – Secrétaire de Séance
Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Secrétaire de Séance

ETAIT EXCUSEE :

Christine CHEZE-DHO

Membre – Adjointe au Maire de Bourges
Conseillère Communautaire

PRESENCE DES RESPONSABLES DE SERVICES AU BUREAU :

Benoît LEMAIGRE
Jean-Luc PINSON
Emilie LARAINÉ
Nadège BEDU

Directeur Général Adjoint - Directeur Technique et Développement
Directeur Général Adjoint – Directeur Financier et Informatique
Directrice des Affaires Juridiques et Commandes Publiques
Assistante du Directeur Général

.....
La séance est levée à 11 H 15.

BUREAU DE VAL DE BERRY

=====
Séance du Mercredi 23 Mars 2022 à 10 H 30
=====

IV - LITIGES LOCATAIRES

A – Autorisation à ester en justice

Dossier 6B avenue d'Orléans BOURGES logement 5326

La locataire de ce logement a saisi le tribunal pour un problème de moisissures dans son logement. Cet immeuble doit faire l'objet d'une importante réhabilitation programmée au PSP pour pallier à ces problèmes.

Un relogement correspondant aux demandes de la locataire lui a été proposé. Val de Berry n'a pas reçu d'acceptation à ce jour.

En fonction de la réponse de cette locataire, je vous remercie d'autoriser le Directeur Général ou son représentant à ester en justice ou à engager une négociation avec le Conseil de cette locataire.

**VOTE : NOMBRE DE PRESENTS OU REPRESENTES : 6
POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

DELIBERATION

Les Membres du Bureau autorisent le Directeur Général ou son représentant à ester en justice ou à engager une négociation, si nécessaire, avec le Conseil de la locataire du 6B avenue d'Orléans à Bourges, logement 5326.

.....
La Secrétaire de Séance,
Marie-Claire FERRIER

Le Président,
Emmanuel RIOTTE

Extrait certifié conforme
Bourges, le 24 mars 2022
Pour le Directeur Général,
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Benoît LEMAIGRE



BUREAU DE VAL DE BERRY

=====
Séance du Mercredi 23 Mars 2022 à 10 H 30
=====

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le Mercredi 23 Mars à 10 Heures 30, s'est réuni en présentiel, au Siège de Val de Berry, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Bureau de Val de Berry.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE

Bernadette GOIN

Christian GATTEFIN

Catherine REBOTTARO

François DESCHAMPS

Marie-Claire FERRIER

Président – Conseiller Départemental – Maire de St Amand

Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo –

Maire de Berry-Bouy

Membre – Conseiller Départemental

Membre – Conseillère Départementale

Membre – Président Entraide Berruyère – Secrétaire de Séance

Membre – Représentant des locataires (CLCV)

Secrétaire de Séance

ETAIT EXCUSEE :

Christine CHEZE-DHO

Membre – Adjointe au Maire de Bourges

Conseillère Communautaire

PRESENCE DES RESPONSABLES DE SERVICES AU BUREAU :

Benoît LEMAIGRE

Jean-Luc PINSON

Emilie LARAINÉ

Nadège BEDU

Directeur Général Adjoint - Directeur Technique et Développement

Directeur Général Adjoint – Directeur Financier et Informatique

Directrice des Affaires Juridiques et Commandes Publiques

Assistante du Directeur Général

.....
La séance est levée à 11 H 15.

BUREAU DE VAL DE BERRY

=====
Séance du Mercredi 23 Mars 2022 à 10 H 30
=====

IV - LITIGES LOCATAIRES

B – Information des suites de dossiers contentieux

Conformément à l'article R421-18 du CCH, je vous informe des suites des dossiers contentieux suivants :

Dossier 1 rue Aristide Maillol BOURGES logement 82

L'ancienne locataire de ce logement a saisi le tribunal pour un problème de mauvaise odeur dans plusieurs pièces du logement. Cette locataire avait signalé à Val de Berry ce problème. Après s'être rendu sur place, il a été conseillé à la locataire de mettre régulièrement de l'eau dans le siphon de la salle de bain de l'étage qu'elle n'utilisait pas. Après avoir quitté le logement, elle a assigné l'office pour une expertise du logement. Val de Berry a demandé au conseil de la locataire de retirer l'assignation car l'expertise est devenue impossible du fait de la présence d'un nouveau locataire dans le logement. L'assignation a été retirée. Le nouveau locataire n'a pas signalé de problème d'odeur dans le logement.

Je vous remercie d'en prendre acte.

Dossier rue Antonin Massicard CHATEAUMEILLANT

Un conflit de voisinage important était né entre la locataire du 4 rue Antonin Massicard et sa voisine du 6 rue Antonin Massicard (logement mitoyen) pour cause de nuisances sonores. Malgré les tentatives de conciliation mises en place par un des médiateurs de l'office, le conflit a perduré. Une des locataires a quitté le logement, ce qui a mis fin au conflit. Pour autant, au titre du préjudice subi, la locataire du 4 rue Antonin Massicard a assigné sa voisine du 6 rue Antonin Massicard (logement mitoyen) pour trouble anormal du voisinage ainsi que l'office pour manquement à son obligation de faire jouir paisiblement le preneur de la chose louée. En première instance, la locataire a été déboutée de ses demandes. Elle a fait appel de cette décision. La cour d'appel a constaté le conflit entre les 2 locataires pour lequel la gendarmerie et le maire se sont déplacés à de nombreuses reprises. Pour autant, elle n'a pas retenu le trouble anormal du voisinage. Elle a retenu à l'encontre de l'office un manquement à son obligation de jouissance paisible des lieux. L'office a été condamné à verser les sommes de 500 € à l'une des locataires et de 1500 € à l'autre locataire ainsi que la moitié des dépens.

Je vous remercie d'en prend acte.

DELIBERATION

Les Membres du Bureau prennent acte de ces deux litiges qui condamne Val de Berry à verser la somme de 500 € à l'une des deux locataires et 1 500 € à l'autre locataire concernées par le litige de Châteaumeillant rue Antonin Massicard.

.....
La Secrétaire de Séance,
Marie-Claire FERRIER

Le Président,
Emmanuel RIOTTE

Extrait certifié conforme
Bourges, le 24 mars 2022
Pour le Directeur Général,
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Benôit LEMAIGRE

